



FORMATION OBLIGATOIRE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

DECRET N° 2016-173 DU 18 FEVRIER 2016

INTITULÉ DE LA FORMATION :

LOCATION ET GESTION LOCATIVE

PRÉ-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les titulaires de la carte professionnelle en immobilier mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. ❖ Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. ❖ Les salariées, mandataires indépendants ou agents commerciaux, habilités par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier. ❖ Les demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion professionnelle. ❖ Une connexion internet pour les formations à distance (Viso et e-learning)
OBJECTIF REGLEMENTAIRE	<p>Valider les formations obligatoires des Professionnels de l'immobilier : Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier qui a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.</p>
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	<p>JOUR 1 : LOCATION – 7 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • La location : Recherche, publicité, Mandat, CGV, le bail, les documents. <p>JOUR 2 et 3 : GESTION LOCATIVE – 14 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des sinistres Locataire/copropriété • Gestion des impayés • Gestion des travaux
MOYENS PEDAGOGIQUES ET MODE DE DISPENSE (précisés dans la convention)	<p>I. SALLE en présentiel : Supports documentaires numériques (rétroprojecteur) – Documents cas pratiques – Paperboard - Test sur Application Kahoot.</p> <p>II. A DISTANCE en Visioconférence : Supports documentaires numériques (logiciel Viso ZOOM) – Cas pratiques par mail - Test sur Application Kahoot.</p>
DATES, DURÉE ET HORAIRES DE FORMATION (précisés dans la convention)	<p>DATES : définies dans la convention</p> <p>DURÉE : 21 heures sur 3 jours dont 2 jours pour LA GESTION LOCATIVE + 1 jour de 7h pour LA LOCATION. (précisés dans la convention)</p> <p>HORAIRES VISIO/SALLE : de 9h à 12h et de 13h à 17h ou 14h à 18h (précisés dans la convention)</p>
MÉTHODES PEDAGOGIQUES	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mesure du degré des connaissances et/ou test de positionnement avant le début de la formation (Test sur application Kahoot ou par mail) 2. Évaluation par l'intervenant en cours et en fin de session dans le cadre de notre procédure qualité : atteinte des objectifs de la formation. (Kahoot ou Exercices pratiques à rendre – Ateliers) 3. Évaluation par les participants en fin de session sur l'intervenant, le contenu et les moyens pédagogiques (questionnaire mail ou papiers) 4. Envoi de vidéos sur le contenu de la formation, des liens internet et des documents. 5. Evaluation des acquis, dit "à froid", un à deux mois après la formation (Test envoyé par mail) conformément aux critères qualité définis par la Loi (décret n°2015-790 du 30 juin 2015).
INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> - Expert formateur spécialisé : + de 25 ans d'expérience
ATTESTATION ET ASSIDUITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation de fin de formation éligible loi ALUR (formation obligatoire) ✓ Feuilles de présence et/ou relevés de connexion.(précisé dans la convention)

TAUX DE RÉUSSITE TAUX DE SATISFACTION	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 100% des professionnels de l'immobilier et stagiaires ont réussi cette formation. ❖ 100% des professionnels de l'immobilier et stagiaires apprécient cette formation, calculé à partir de 37 avis entre le 25/11/2019 et le 31/12/2023.
HANDICAP (Nous consulter)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A distance : Non accessible aux personnes avec déficience auditive et/ou visuelle. ➤ En présentiel : si la salle de formation est non conforme à la mobilité réduite : formation pouvant être suivie à distance (e-learning ou visioconférence), nous consulter. ➤ Référent handicap EFODI : Louis FUMAZ – 07 81 63 15 53
TARIFS (Nous consulter selon les options souhaitées)	<ul style="list-style-type: none"> - Selon le nombre de participants à la commande (individuel ou collectif) - Selon le mode de dispense souhaité : Visio/Salle/e-learning - Selon la personnalisation du programme souhaité : découpage et préférences - Selon la durée souhaitée en corrélation avec le nouveau découpage - Selon l'option choisi « suivi formation pendant 1 an » avec le formateur (hotline)
DÉLAI D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> - 48h avant le début des sessions Visioconférences et salle sous réserve du nombre de place disponible.

PROGRAMME DE FORMATION

*PRÉSENTATION :

- Remise du livret d'accueil et du règlement intérieur
- Présentation des apprenants et du formateur
- Présentation du déroulé de la formation et des objectifs à atteindre

*PRÉ-TEST DE CONNAISSANCES

JOUR 1 - LOCATION

*La mise en place du locataire

1 - Dossier du candidat

Liste limitative de pièces

Documents pouvant être réclamés

Documents interdits

2- Caution du locataire

Principe

Présence d'une caution

Nature de l'engagement

Catégories de caution

Réalisation de l'acte de cautionnement

Durée de l'engagement

En cas de difficultés financières de la caution/du locataire : Les garanties existantes

Caution locative étudiante

3- Frais d'agence immobilière

Principe

Frais d'état des lieux

Autres frais

Affichage des prix

Etude de cas : Calcul des frais d'agence

4- Le mandat de location

5- La Rémunération de l'agent Commercial

*Les différents types de baux de location et leurs fonctionnements

Le bail nu

Le bail Meublé (mise à jour loi ÉLAN)

* la non-discrimination à l'accès au logement (validation des 2 heures obligatoires).

- Introduction : Définition et objectifs.
- Le champ d'application.
- La charte relative à la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement.
- Outils pour sensibiliser les propriétaires à ne pas effectuer de discrimination.
- Les sanctions.

JOUR 2 et 3 – GESTION LOCATIVE

REVISION JOUR 1

6 – Le suivi de la gestion durant la location

- Le suivi du bailleur
- Le suivi du locataire
- Le suivi des travaux
- Gérer la fin de la location
- Le congé donné par le locataire
- La fin du bail à l'initiative du bailleur
- L'état des lieux de sortie
- La restitution du dépôt de garantie
- Gérer les sinistres et litiges
- La gestion des sinistres
- La communication avec le syndic et les assureurs
- Le recouvrement amiable et contentieux des impayés

APRES CHAQUE JOUR

- *TEST EVALUATION DES CONNAISSANCES ACQUISES
- *ÉVALUATION FINALE DU STAGIAIRE SUR LA FORMATION
- *TOUR DE TABLE ET EVALUATION DE L'INTERVENANT

Distribution de fiches pratiques et vidéos afin de pérenniser les acquis.